Technicien-ne en expérimentation animale

CORPS	Techniciens de recherche et de formation
NATURE DU CONCOURS	Externe
BAP	A
Famille professionnelle	Expérimentation et production animales
Emploi type	Technicien-ne en expérimentation animale (A4B44)
Nombre de postes offerts	1
Localisation du poste	Université de Perpignan / UFR SEE – IHPE UMR 5244

Inscriptions : du 30 mars 2023, 12 heures, heure de Paris au 27 avril 2023, 12 heures, heure de Paris.
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf

MISSION(S)

Assurer l'hébergement et l'entretien des animaux de laboratoire ou d'élevage ainsi que la maintenance de leur environnement et réaliser des procédures expérimentales établies.

ACTIVITE(S)

- Effectuer des expérimentations sur animaux en respectant le protocole préétabli
- Entretenir le matériel et les locaux destinés à l'hébergement des animaux selon agrément de l'animalerie (souris, hamsters, …)
- Assurer l'entretien des animaux : change, distribution de nourriture et d'eau.
- Observation du comportement des animaux.
- Gérer l'évacuation des déchets.
- Appliquer et faire appliquer la règlementation en vigueur.
- Réaliser des euthanasies dans le respect des règles d'éthique.
- Collecter, mettre en forme et transmettre les informations relatives aux suivis des élevages et des expérimentations.
- Assurer la gestion des stocks (consommables d'expérimentation, litière, nourriture), contact avec les fournisseurs, demande de devis et commandes.
- Assurer la bonne tenue du registre des entrées et des sorties.
- Tenir un cahier d'observation (annexe du cahier hygiène et sécurité).
- Rendre compte de tout dysfonctionnement.
- Assurer les remplacements pour l'entretien de l'animalerie invertébrés.
- Assurer le maintien en quarantaine des mollusques provenant du terrain.
- Participation aux enseignements de l'UFR de rattachement et aux expérimentations animales de l'UMR
- Maintien de cycle de vie des parasites de l'UMR (élevages et infestation des hôtes vertébrés et invertébrés, récupération des larves de parasite pour infection).

UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

Technicien-ne en expérimentation animale

COMPETENCES

Connaissances :

- Biologie (notions de base) sur les espèces concernées.
- Calcul mathématique (notions de base).
- Expérimentation animale : réglementation.
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (notions de base).
- Formation de soigneur, d'animalier, BTA option animalier de laboratoire ou productions animales, ou formation à l'expérimentation animale niveau concepteur.

Savoir-faire et savoir être :

- Connaissance générale de la biologie animale de rongeurs et mollusques (physiologie, anatomie, comportement, génétique, reproduction...).
- Connaissance et mise en œuvre des techniques d'élevage.
- Connaissance et mise en œuvre de la réglementation de l'expérimentation animale et des règles éthiques en vigueur.
- Polyvalence dans les missions associées à la gestion des services animaleries vertébrés et invertébrés.
- Préparation et mise en place, selon un protocole de travaux pratiques, les milieux et matériels nécessaires.
- Aptitude au travail en équipe.
- Autonomie, sérieux, rigueur, polyvalence.
- Sens de l'organisation et de l'initiative.
- Adaptation aux nouvelles techniques et aux nouvelles thématiques du laboratoire.

ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DE TRAVAIL

Encadrement :

Participer à la formation des nouveaux personnels arrivant au laboratoire et des étudiants pour la manipulation des rongeurs et le fonctionnement de l'animalerie Vertébrés et Invertébrés.
Aider les enseignants chercheurs dans la mise en place des enseignements de travaux pratiques. Participation à la préparation de TPs, présence en salle de TP et sorties de terrain.

Contraintes :

Astreintes/Remplacements ponctuels pour l'entretien et l'élevage de mollusques vecteurs hébergés dans l'animalerie invertébrés du laboratoire et/ou des rongeurs dans l'animalerie vertébrés. Les animaleries du laboratoire sont soumises à des astreintes de services, les animaux ne pouvant rester sans surveillance quotidien. Il est donc nécessaire que les personnels des deux animaleries vertébrés et invertébrés puissent permuter ponctuellement lors de périodes de vacances afin d'assurer une continuité de service. Ce roulement entre les deux services est une obligation pour un fonctionnement optimal de notre unité. Manipulation de souches pathogènes humaines nécessitant un contrôle annuel du niveau d'exposition par prise de sang.